

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2023

---

RELATIF AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 809)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° AS77

présenté par  
M. Monnet et M. Dharréville

-----

### ARTICLE 17

À l'alinéa 2, après le mot :

« avis »,

insérer le mot :

« favorable ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à mieux associer les conseils municipaux, les EPCI, les Chambres de commerce et d'industrie, les Chambres des métiers et de l'artisanat ainsi que les organisations syndicales et patronales dans la décision de déroger au repos dominical.